



---

## **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

La Ville de Coteau-du-Lac souhaite obtenir des prix pour la fourniture de dix (10) appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA).

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention «**Fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes (APRIA) (AO 2017-06)**» et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'au mardi le 18 avril 2017, 11 h 00, heure locale**, à l'adresse suivante:

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**  
A/S M. Luc Laberge, directeur général et greffier  
342, chemin du Fleuve  
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **18 avril 2017**, après onze heures (11h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Coteau-du-Lac, située au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac.

Toute soumission doit être accompagnée d'un dépôt de soumission fait à l'ordre de la Ville de Coteau-du-Lac, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission. Le dépôt de soumission doit être valide pour une période de 90 jours et être fourni sous forme de l'une ou l'autre des deux alternatives suivantes :

- ✚ Un (1) chèque visé par une institution financière ayant droit de faire affaires dans la province de Québec;
- ✚ Un (1) cautionnement de soumission émis par une corporation détenant un permis de l'inspecteur général des institutions financières l'autorisant à agir à titre d'assureur.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'AQO, à l'ACI et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 24 mars 2017

Luc Laberge, M.A.P.  
Directeur général et greffier